

## Barème et corrigé

Examen :	BAC PRO Cultures marines	
Épreuve :	E2 Gestion et Mathématiques ⇔ A2 - U21 Gestion	
Durée : 2 heures	Coef : 3	

*En aucun cas, le barème de correction ne doit être modifié.*

### 1<sup>ère</sup> PARTIE (24 points)

**A-1°** Présentez le tableau de calcul du résultat (annexe 2) en faisant apparaître la marge sur coût variable.

CA	2 735 000	100 %	
Charges variables	<u>- 1 802 000</u>		
MCV	933 000	34 %	(3 points)
Charges fixes	<u>- 597 000</u>		
Résultat	336 000	12 %	(3 points)

**A-2°** Déterminez le seuil de rentabilité.

$$SR = \frac{597000}{0,34} = 1755882 \quad (3 \text{ points})$$

**B-1°** Taux de marge du taux de MCV pour N + 1 :

CA N + 1	$2\,735\,00 \times 1,10 =$	3 008 500
Charges variables de production 51 % CA		1 534 335
Charges variables de distribution 12 % CA		361 020
		-----
TOTAL charges variables		1 895 355

$$MCV = 3\,008\,500 - 1\,895\,355 = \underline{1\,113\,145} \text{ soit } \underline{37\%} \quad (4 \text{ points})$$

Résultat prévisionnel :

$$\text{Charges fixes} \quad 597\,000 + \frac{1}{10} 70\,000 = 604\,000$$

$$\text{Résultat} \quad 1\,113\,145 - 604\,000 = \underline{509\,145} \quad (4 \text{ points})$$

Seuil de rentabilité prévisionnel :

$$SR = \frac{604000}{0,37} = \underline{1\,632\,432} \quad (4 \text{ points})$$

**B-2°** Le CA augmente de 10 %.

Le résultat passe de 336 000 à 509 145 soit + 51 % (3 points)

L'investissement semble donc rentable

## 2<sup>ème</sup> PARTIE (16 points)

**1 -** Tableau des soldes intermédiaires de gestion (8 points)

- 2 points par erreur

	Production vendue	1 945 000	
	Production stockée	267 000	
	Production immobilisée		
	- Déstockage de production		
=	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		<b>2 212 000</b>
	+ Production de l'exercice	2 212 000	
	- Consommations de l'exercice	- 1 173 000	
=	<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		<b>1 039 000</b>
	Valeur ajoutée produite	1 039 000	
	+ Subventions d'exploitation		
	- Impôts et taxes	- 5 000	
	- Charges de personnel	- 743 000	
=	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>291 000</b>
	Excédent brut d'exploitation	291 000	
	+ Autres produits	+ 18 000	
	Reprises s/amort. & prov.		
	Transferts de charges		
	- dotations aux amort. prov.	- 174 000	
	- autres charges	- 17 800	
=	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>117 200</b>
	Résultat d'exploitation	117 200	
	+ Produits financiers	+ 2 000	
	- Charges financières	- 31 000	
=	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>88 200</b>
	Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles		
=	<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>0</b>
	Résultat courant avant impôts	88 200	
	± Résultat exceptionnel		
	- Impôts sur les bénéfices	- 6 000	
=	<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>82 200</b>

2 - Calcul de la capacité d'autofinancement à partir du résultat net de l'exercice (4 points)

- 2 points par erreur

	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	82 200	- 22 400
+ DOTATIONS	174 000	197 000
- REPRISES	- 18 000	- 5 000
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	238 200	169 600

3 - Les amortissements sont intégrés dans les charges alors qu'ils n'entraînent pas de dépenses. Ils constituent donc un financement interne de l'entreprise. (4 points)

### 3<sup>ème</sup> PARTIE (20 points)

1 - Calcul du résultat fiscal : (4 points)

La SNC "La marée bleue" n'ayant pas opté pour l'IS :

Bénéfice comptable	96 000
Rémunération de M. Goumy	34 800
Autres charges non déductibles	9 000
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>139 800 €</b>

2 - Calcul du bénéfice fiscal de l'impôt sur les sociétés, du bénéfice net si la SNC opte pour l'IS : (6 points)

a) Bénéfice fiscal : (2 pts)

Bénéfice comptable avant l'IS	96 000
Autres charges non déductibles	9 000
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>105 000 €</b>

b) Impôt sur les sociétés : (2 pts)

$$105\,000 \times 33 \frac{1}{3} \% = 35\,000 \text{ €}$$

c) Bénéfice net : (2 pts)

Bénéfice net avant l'IS	96 000
Impôt sur les sociétés	35 000
<b>Bénéfice net</b>	<b>61 000 €</b>

**3 - Part de bénéfice revenant à chaque associé : (10 points)**

a) La société n'a pas opté pour l'IS : (5 pts)

Chaque associé est réputé avoir reçu les rémunérations qui correspondent à son travail dans la société. Le solde du bénéfice fiscal est réputé être attribué à chaque associé au prorata de ses parts, que ce bénéfice soit distribué ou porté en réserve.

M. Goumy : $(139\ 800 - 34\ 800) \times 60\ % + 34\ 800$	97 800
M. Paul Goumy : $(139\ 800 - 34\ 800) \times 20\ %$	21 000
M. Pierre Goumy : $(139\ 800 - 34\ 800) \times 10\ %$	10 500
Les six associés reçoivent globalement : $(139\ 800 - 34\ 800) \times 10\ %$	10 500
	<b>139 800 €</b>

b) La SNC a opté pour l'IS : (5 pts)

Chaque associé reçoit la part du bénéfice effectivement distribué.

Bénéfice distribué :  $61\ 000 - (61\ 000 \times 20\ %) = 48\ 800\ €$  (1 pt)

M. Goumy : $48\ 800 \times 60\ %$	29 280
M. Paul Goumy : $48\ 800 \times 20\ %$	9 760
M. Pierre Goumy : $48\ 800 \times 10\ %$	4 880
Les six associés reçoivent globalement	4 880
	<b>48 800 €</b>